

## Donnez-vous les moyens d'agir



## Rémunération des fonctionnaires

## "Ces propositions sont les dernières que fera le gouvernement. Il n'y en aura pas d'autres."

La ministre de la Fonction publique, Marylise Lebranchu, a abattu ses dernières cartes en présentant, mardi 16 juin, ses nouvelles propositions en matière de rémunération des agents publics aux organisations syndicales.

Les premières avaient été rejetées, en mai, par les syndicats dont la CFTC, qui avaient interpellé le Premier ministre, Manuel Valls, pour lui demander de revoir la copie du gouvernement. La ministre a souligné que ces propositions devraient faire l'objet d'un accord majoritaire de syndicats ayant totalisé 50 % des voix aux dernières élections professionnelles, notant qu'obtenir leur signature fin septembre après un dernier rendez-vous en juillet n'était "pas quelque chose d'acquis".

"S'il n'y a pas d'accord, il n'y aura pas de révision des grilles", a-t-elle averti.

Dans sa deuxième mouture, le projet prévoit un délai d'application (2017-2020) plus raccourci que le premier : quatre ans au lieu de six. Le détail des grilles n'a pas encore été communiqué aux syndicats, mais le gouvernement a livré quelques chiffres emblématiques.

A la fin de ce délai (2020), un agent C pourrait toucher 31 euros bruts supplémentaires par mois , un cadre B 40 euros et un cadre A 74 euros.

"Pour les catégorie A, la fin de carrière atteindra le fameux indice 1015, ce qui fait quand même plus de 100 euros par mois pour les agents qui arriveront en fin de carrière. On a brisé le tabou de la fin de carrière", s'est félicité la ministre en présentant à nouveau la philosophie du dispositif : une augmentation en début de parcours, un déroulé de carrière plus long et un plafond salarial atteint plus tard.

Enfin, le projet gouvernemental prévoit que dès 2016, une partie des primes des agents sera transformée en point d'indice, ce qui ne se traduira pas par des augmentations pour les agents publics, mais permettra une revalorisation de l'assiette du calcul des retraites.

Sur ce point, pour la CFTC DGFIP, les nouvelles propositions sur les grilles n'éteignent pas le débat sur le gel du point d'indice. Bloqué depuis cinq ans, il a conduit à la confiscation d'un montant de 7 milliards d'euros de pouvoir d'achat pour les fonctionnaires.

L'action de la CFTC au niveau fonction publique portée avec d'autres organisations ces dernières semaines semble avoir été entendu. Il convient maintenant d'être prudent dans la phase des négociations car dans tous les cas ces évolutions, même si elles sont loin d'être à la hauteur de nos attentes, ne seront appliquées qu'en cas d'accord majoritaire des organisations syndicales.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES
6 rue Louise Weiss
Bâtiment Condorcet – Télédoc 322
75013 PARIS
TEL 01 44 97 32 74 WWW.cftc-dgfip.fr